



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

La Ville de St-Pamphile a adopté le 2 mai 2022 le règlement #2022-004 « Règlement modifiant le règlement de zonage #2017-003 afin d'agrandir la zone 7P à même la zone 16R.

Le règlement est entré en vigueur le 13 juin pour donner suite à la délivrance d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de l'Islet.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 12^e jour de juillet deux mille vingt.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alexandra Dupont".

Alexandra Dupont,
Directrice générale